

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(Article 163 Loi sur l'instruction publique)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tiendra une séance extraordinaire **le 4 juillet 2019, à 19 h 00**, au Centre de services de Rivière-du-Loup, situé au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, pour traiter des sujets suivants :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du budget 2019-2020 des établissements
- 4. Taux de la taxe scolaire 2019-2020
- 5. Taux d'intérêt sur la taxe scolaire impayée à compter de l'année scolaire 2019-2020
- 6. Budget 2019-2020 de la commission scolaire
- 7. Période de question du public
- 8. Levée de la séance

Donné à Rivière-du-Loup, ce 17 juin 2019.

Éric Choinière, avocat Secrétaire général